

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS - JEFFROY - LAMANDE -- FOURNIS J - LE BRIGANT – PERES - DANIEL – DAGORN – MORINIÈRE – SOURIMANT - HENAFF – LE GALL – GUEHL – ALLAIN — LAMBLA – LEMAIRE - LEAUTEY – ADAM – FUSTEC – BOZEC – PRIGENT – GENDROT.

Absents avec procuration : SABLON donne procuration à JEFFROY,
LE BERRE donne procuration à LE BRIGANT,
PETIBON donne procuration à DANIEL
BAGUE donne procuration à FUSTEC.

Absente : FOURNIS A.

Secrétaire de séance : LAMBLA.

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2015 est adopté à l'unanimité.

❖ **COMPTE DE GESTION 2014 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (Budget principal et budgets annexes)** :

Mr JEFFROY rappelle les étapes du « marathon budgétaire » : la commission des Finances s'est réunie trois fois pour examiner le compte administratif et la prévision du budget primitif ainsi que les subventions aux associations.

Mr JEFFROY présente les réalisations budgétaires 2014 par chapitre :

Section de fonctionnement

- Dépenses :

Chapitre		Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	791 648,00 €	720 128,45 €
012	Charges de personnel	2 460 000,00 €	2 433 610,91 €
014	Atténuations de produits	4 500,00 €	1 397,00 €
65	Autres charges de gestion courante	356 870,00 €	309 437,35 €
66	Charges financières	165 000,00 €	145 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	47 600,00 €	23 958,49 €
68	Dotations aux provisions	20 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	45 170,09 €	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	263 917,91 €	271 417,91 €
023	Virement à la section d'investissement	226 837,00 €	
Total dépenses		4 381 543,00 €	3 897 171,41 €

- Recettes :

Chapitre		Prévu	Réalisé
013	Atténuation de charges	40 018,00 €	40 000,00 €
70	Produits des services	499 513,47 €	510 850,00 €
73	Impôts et taxes	2 069 000,00 €	2 069 000,00 €
74	Dotations et participations	1 512 220,00 €	1 512 220,00 €
75	Autre produits de gestion courant	78 100,00 €	70 000,00 €
76	Produits financiers	15,00 €	13,20 €
77	Produits exceptionnels	36 750,00 €	41 638,66 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section Travaux en régie : 28 000€	39 285,94 €	39 249,07 €
002	Résultat reporté année antérieure	106 640,59 €	106 640,59 €
Total recettes		4 381 543,00 €	4 476 492,64 €

Résultat brut 2014 : + 579 321,23 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 486 529,28 €
 - Recettes : 1 373 265,14 €
- Soit un déficit de 113 264,14 €

Budgets annexes :

☒ Budget annexe – camping

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 214 956,70 €
 - Recettes : 212 083,45 €
- Résultat de clôture : - 2873,25 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 39 588,31 €
 - Recettes : 36 439,65 €
- Déficit : - 3148,66 €

☒ Budget annexe – centre nautique

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 288 967,01 €
 - Recettes : 292 785,64 €
- Résultat de clôture : + 3818,63 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 58 334,94 €
 - Recettes : 67 602,32 €
- Excédent : 9267,38 €

☒ **Budget annexe – Port de Plaisance :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 12 897,92 €
 - Recettes : 32 976,58 €
- Résultat de clôture : + 20 078,66 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 20 655,92 €
 - Recettes : 32 369,22 €
- Excédent : 11 713,30 €

☒ **Budget annexe – Assainissement (délégation de gestion)**

Section d'exploitation :

- Dépenses : 159 481,96 €
 - Recettes : 161 401,16 €
- Résultat : + 1 919,20 €

☒ **Budget annexe – Lotissement du Peulven :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 46 221,57 €
 - Recettes : 21 018,39 €
- Déficit : 25 203,18 €

☒ **Budget annexe – Lotissement de Pont Ar Porthéour :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 278 316,96 €
 - Recettes : 272 116,96 €
- Résultat de clôture : - 6 200 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 518 287,26 €
 - Recettes : 246 170,30 €
- Déficit : 272 116,96 €

Mr JEFFROY dit que les écritures comptables du compte de gestion et du compte administratif sont concordantes et propose de procéder au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 du Trésorier.

Le Maire quitte l'assemblée pour le vote du Compte Administratif.

Résultat : Pour : 21

Abstentions : 5

Mr LEMAIRE précise que son groupe n'a pas participé à la préparation budgétaire ; ceci explique l'abstention.

❖ **AFFECTATION DES RESULTATS 2014 :**

Mr le Maire propose l'affectation des résultats comme suit :

Budget commune

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2014	472 680,64 €
Report à nouveau – solde antérieur	106 640,59 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2014	579 321,23 €

Proposition d'affectation :

- report section de fonctionnement en recettes - compte 002 :288 530,06 €
- financement programmes d'investissement - compte 1068 :290 791,17 €

Budget annexe port de plaisance

- résultat 2014 :20 078,66 €

Proposition d'affectation :

- report en section de fonctionnement
recettes – compte 002 :20 078,66

Budget annexe centre nautique :

- Résultat 2014 :3 818,63

Proposition d'affectation :

- report en section de fonctionnement
recettes – compte 002 : 3 818,63 €

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats.

❖ **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 :**

Mr JEFFROY présente les éléments sur la réflexion budgétaire 2015 :

Evolution des recettes de fonctionnement

- Prélèvement de l'Etat pour résorption du déficit public :
2.54 % des recettes réelles de fonctionnement constatées en 2013 : 110 000 €
- Autres dotations de l'Etat :
 - DSR : + 11.6 % = + 32 000 €
 - Fonds de péréquation : + 1.3 % = + 1 461 €

Réévaluation des bases fiscales :

Taux : 0.90 % pour 2015 contre 0.80 % en 2014

Relation avec l'E.P.C.I. :

Attribution de compensation : 194 700 €
FNPIC (+ 35 %) : 46 000 X 35 % = 62 100 €

Fiscalité 2015 :

Produit fiscal 2015 avec réévaluation des bases de 0.90 %
Pour mémoire produit fiscal 2014 : 1 608 365 €

Bases 2014				Bases 2015
	Bases	Evolution assiette	Réévaluation	
Taxe d'habitation	5 073 000	+ 1,60 %	0,90 %	5 200 000
Taxe foncière	3 378 000	+ 1,49 %	0,90 %	3 459 000
Taxe foncière non bâti	192 700		0,90 %	194 000

Application des taux d'imposition 2014

	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation	5 200 000	15,65	813 800
Taxe foncière bâti	3 459 000	21,00	726 390
Taxe foncière non bâti	194 000	54,52	105 768
Total			1 645 958

La réévaluation des bases génère un produit fiscal supplémentaire de l'ordre de 37 593 €.

Résumé – recettes de fonctionnement :

Prélèvement Etat :- 110 000
 Augmentation du FNPIC :+ 16 100
 Augmentation du produit fiscal :+ 37 593
 Augmentation DSR et DNP (entre 2013 et 2014) :+ 33 461
 Perte de recettes :- 22846
 Fonds de soutien rythmes scolaires : 15 840

Dépenses de fonctionnement

012 : Animations dans les écoles en année pleine :
 012 : transfert d'un poste assainissement à l'agglo :- 47 000 €
 012 : 2 450 000 en 2014 – 47 000 =2 403 000 €
 Pour 2015 travailler sur un objectif de 2 400 000 €
 011 – charges à caractère général (travailler sur une diminution de 20 000 €)
 065 : diminution du montant de l'article 65 737 (financement des déficits de B.A. – 91 000 € en 2014 contre 65 000 € en 2015)
 066 : légère baisse des intérêts et éviter l'utilisation de la ligne de trésorerie : gain de 10 000 € environ
 068 : dotation provision pour risques : 20 000 € en prévision 2014
 67 – dépenses exceptionnelles : remboursement subvention perçue pour les travaux à l'exutoire du Yar : 75 000 €

Opération programmée :

- Vente du foncier de Pont ar Portheour à la SEM Lannion Trégor :
 Montant 250 000 € environ

A l'étude :

- Vente des logements communaux à Côtes d'Armor Habitat :
 Montant 500 000 € (avis des Domaines)
 - Utilisation : financement de nouveaux projets
 Désendettement

Les orientations générales :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement pour compenser les pertes de ressources (dotations de l'Etat),
- maintenir les services à la population,
- fiscalité stable.

En section d'investissement :

- les investissements sont financés par le FCTVA, l'affectation du résultat, la vente des pavillons Le Moigne, les subventions et la dotation aux amortissements.
- pas d'emprunt pour financer les nouveaux programmes ; seul un emprunt (reste à réaliser 2014) de 120 000 € pour la voirie.

Composition (proposition) des dépenses d'investissement :

- reste à réaliser 2014 :262 003 €
- décisions du Conseil Municipal :
 - acquisition maison des services :100 000 €
 - toiture boulodrome :94 000 €
- travaux pluvial (inondations) au Vieux Moulin :100 000 €
- avenant aménagement foncier :5 000 €
- autres (financement déficit antérieur,
Amortissement subvention An Dourmeur,
Travaux en régie, remboursement de l'emprunt,
Remboursement anticipé emprunt)813 335 €
- reste disponible pour de nouveaux programmes :387 938 €

Mr JEFFROY ajoute qu'il faut rester rigoureux sur les dépenses de fonctionnement pour pouvoir maintenir les équilibres budgétaires, poursuivre les politiques municipales et tenir nos engagements (étude P.L.U. – travaux de sécurité au Vieux Moulin – Réfection du boulodrome et permettre la réalisation d'une école maternelle).

Mr JEFFROY ajoute qu'une enveloppe de 390 000 € est disponible pour les nouveaux investissements.

Mr DANIEL fait état d'un courrier du Conseil Général des Côtes d'Armor annonçant la réalisation d'un enrobé sur la RD 786 entre le LIDL et les quatre chemins. Le Schéma Directeur des eaux pluviales prévoit une augmentation du diamètre du réseau sur cette portion de voirie. Une réflexion pourrait également s'engager sur la suppression des feux et la création d'une piste cyclable. Les travaux de voirie du Conseil Général devraient alors être retardés d'une année.

Mr LEAUTEY souligne l'importance du chapitre 012 (charges du personnel) et souhaite une diminution du montant de ce poste. Mr LEAUTEY demande un travail en commission pour diminuer les charges du personnel pour l'avenir.

Mr JEFFROY fait observer que les charges du personnel représentent 52 % des dépenses totales ; cela reste dans la norme pour une commune littorale.

Mr le Maire note que les nouveaux travaux sont financés sans faire appel à l'emprunt. La baisse des charges financières sera sensible pour l'année 2016.

Mr LE BRIGANT propose à Mr LEAUTEY de rencontrer les services et ajoute que quand il avait été élu, il avait fait cette erreur de penser que l'effectif des services communaux était trop important.

Mr le Maire dit que les départs en retraite sont discutés chaque année ; c'est une réflexion permanente.

Mr LAMANDE dit que la gestion prévisionnelle des emplois est nécessaire. La réflexion sur la mutualisation doit éviter les doublons. La restructuration des services répond davantage à une pratique des entreprises privées. Dans la réflexion, il faut prendre en compte le service que l'on souhaite pour la population.

❖ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Mr JEFFROY dit qu'une enveloppe de 60 000 € est prévue au budget.

La commission des Finances lors de sa réunion du 5 mars 2015 a proposé les subventions suivantes :

- Comité de jumelage Launceston : 762 €
- Comité des fêtes : 6 300 €

Mr LE BRIGANT précise que le Comité des fêtes regroupe dorénavant des subventions qui étaient versés à plusieurs associations

- Dans Treger : 200 €

Mr LEAUTEY dit que la subvention à Ti an Oll comprend le poste médiathèque ; la question se pose du maintien de cette somme de 6 500 dans la subvention de Ti an Oll ou de son affectation dans le budget général.

❖ EMPRUNT VOIRIE – 120 000 € :

Le Maire dit que les organismes prêteurs ont été consultés (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, C.M.B.) pour une somme de 120 000 €.

Une seule offre est parvenue en mairie émanant du Crédit Mutuel de Bretagne.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition suivante :

- Montant : 120 000 €
- Durée : 12 ans
- T.E.G. : 1,50 %
- Taux fixe
- Frais de dossier : 180 €
- T.E.G. : 1,5254 % l'an

❖ QUESTIONS DIVERSES

• Lotissement de Pont Ar Porthéour – réalisation des marchés de maîtrise d'œuvre du 29 avril 2013 :

Le Maire rappelle que l'opération « Lotissement de Pont Ar Porthéour » a été transférée à la S.E.M. Lannion Trégor qui prend en charge la maîtrise d'œuvre relative au suivi des travaux.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée à « Horizons Paysage et aménagement » et à « A.T.E. » viendrait en doublon avec l'activité de la S.E.M.

Il est donc proposé de résilier ces marchés de maîtrise d'œuvre. Une indemnité de résiliation d'un montant de (5 % X restant à payer) sera versée comme suit :

- Horizons paysage et aménagement : $3726 \text{ €} \times 5 \% = 186,30 \text{ € HT}$
- A.T.E. : $14\,346 \text{ €} \times 5 \% = 717,30 \text{ € HT}$

Le Conseil Municipal décide de résilier les marchés de maîtrise d'œuvre des Cabinets « Horizons paysage et aménagement » et « A.T.E. ».

• Vente des 8 pavillons de la place Yvonne Le Moigne – diagnostic immobilier :

Le Maire propose de faire réaliser le diagnostic immobilier des pavillons communaux de la place Yvonne Le Moigne par l'entreprise DIAGAMTER. Le montant de la prestation est de 2 250 €.

• Camping municipal – convention L.T.C. pour les VELEKTRO :

Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en location de 2 VELEKTRO au camping municipal pendant la prochaine saison.

- **Contrôle sanitaire des eaux de baignade – saison 2015 – A.R.S. :**
Des analyses seront effectuées pendant la saison 2015 sur les sites de Saint-Efflam, Les Roches d'Argent et les Curés.
- **Entretien éclairage public :**
Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de deux foyers (Le Bourg et rue de la Fontaine) pour un montant de 1 450 € HT ; la participation communale s'élève à 1 080,25 €.
- **Taxe de séjour - réforme :**
Le Maire informe l'assemblée d'une refonte de la taxe de séjour. Il s'agit de l'article 67 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014. Les principales dispositions portent sur la révision du barème tarifaire, la clarification des modalités de collecte et le renforcement des modalités de recouvrement.
- **ALSH de Kergall – gestion des arbres :**
Le Maire expose que les arbres de Kergall représentent un risque pour les enfants du centre. L'été dernier une grosse branche est tombée dans la cour à quelques mètres des enfants. Une réunion sera organisée sur place entre le 20 et 22 mars.
- **Acquisition d'une faucheuse débroussaillage – lancement d'une consultation de fournisseurs :**
Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation d'entreprises selon « la procédure adaptée ». Un cahier des charges a été élaboré par les services techniques ; il sera communiqué à 3 entreprises au moins. La commission d'appel d'offres examinera la proposition. Le Maire signera le marché avec le fournisseur retenu par la commission d'appel d'offres.
- **Services Techniques – vente de bois et matériels :**
La commune met en vente 3 cordes de bois, un but de handball et 2 tondeuses.
- **Eclairage public – vente de bois et matériels :**
Mme PRIGENT attire l'attention sur le mauvais fonctionnement de l'éclairage public dans le bourg.
- **Horaires déchetterie :**
Mr GENDROT s'insurge contre la fermeture de la déchetterie le lundi et dit que les « technocrates » de L.T.C. décident à la place des élus.
Les arguments de l'agglomération sur la fréquentation ne sont pas acceptables ; les personnes se dirigent vers Ploumilliau.
Mr GENDROT fait le constat d'une augmentation des taxes de 38 % en peu d'années avec une diminution du service et souhaite une motion du Conseil Municipal en faveur de l'ouverture de la déchetterie le lundi.
Mr LEMAIRE dit qu'il siège à la commission qui se prononce sur le fonctionnement des déchetteries. Il est prévu 3 jours seulement d'ouverture pour la déchetterie. Une répartition sans le lundi paraissait plus judicieuse.
Le Maire propose l'organisation d'une rencontre en mairie avec les services de L.T.C.
Mr LAMANDE dit que Mr François PRIGENT (élu à l'agglomération) est prêt à venir pour en discuter.
- **Commission L.T.C. - participation :**
Mr MORINIERE dit son souhait de participer à la commission n°5 de l'agglomération.

- **Démarchage à domicile :**

Mme SOURIMANT attire l'attention sur le démarchage à domicile (ravalement, démoussage...); des personnes âgées et/ou seules sont concernées. Cette situation est inquiétante.

L'assemblée suggère d'informer les personnes dans le bulletin municipal.

- **Local la Croix Rouge :**

Mme DAGORN fait part du mécontentement des bénévoles de la Croix Rouge devant le refus de la commune d'agrandir le local de la place d'Auvelais.

- **Sable coquillier en baie de Lannion :**

Mr LAMANDE informe l'assemblée d'une prochaine rencontre avec le Préfet et les représentants de la C.A.N. à propos de l'extraction de sable coquillier en baie de Lannion.

Fin de la séance à 21h30

Le Maire
André LUCAS

